



## Les 5 chiffres clés qu'il vous faut connaître sur les travailleurs handicapés en France



- **1 personne sur 2**: Au cours de sa vie, 1 personne sur 2 sera confrontée à une situation de handicap, de manière ponctuelle ou définitive. Ainsi, 12 millions de Français sont porteurs d'un handicap selon les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), dont 5,5 millions qui se déclarent porteurs d'un handicap.
- **80% des handicaps sont invisibles**: Alors que le fauteuil roulant reste emblématique du handicap, il ne concerne que 2% des situations, et les déficiences sensorielles (surdité, mal voyance,...), seulement 4%. En revanche, 45% des handicaps sont liés à des maladies invalidantes telles que les allergies, l'asthme, le diabète, les cancers ou les troubles musculosquelettiques, et 20% à des troubles psychiques (autisme, schizophrénie, etc.). En fait, un salarié peut obtenir la reconnaissance en tant que travailleur handicapé (RQTH) -on le dit alors salarié COTOREP- dès lors que sa situation de santé impose un aménagement de poste, de conditions de travail ou d'horaires.
- **21% de taux de chômage**: dans un contexte de chômage massif, il est encore plus difficile pour les travailleurs handicapés de conserver leur emploi ou d'en trouver un nouveau. Résultat, le taux de chômage des personnes handicapées atteint 21%, soit le double du taux de chômage national, et continue d'augmenter plus vite que celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Outre le handicap, les demandeurs d'emploi handicapés présentent des difficultés particulières d'insertion. Avec notamment un âge élevé, 46% ayant 50 ans ou plus (contre 23% pour l'ensemble des publics). Mais aussi un faible niveau de formation: seuls 25% ont un niveau supérieur ou égal au bac (contre 44% pour l'ensemble des publics). Ils sont également inscrits au chômage depuis plus longtemps: 57% sont chômeurs de longue durée (contre 45% pour l'ensemble des publics) et 20% sont chômeurs depuis plus de 3 ans (contre 11%).
- **6% de travailleurs handicapés**: la loi du 10 juillet 1987, renforcée par celle du 11 février 2005, oblige toutes les entreprises de 20 salariés et plus à employer 6% au moins de personnes handicapées. Les entreprises qui ne respectent pas ce quota doivent verser une contribution à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph). En 2014, l'action de l'Agefiph et de ses partenaires a permis d'insérer 74.795 personnes handicapées dans l'emploi (+1,3% par rapport à 2013), d'en maintenir 17.883 autres dans l'emploi (+ 6% par rapport à 2013) et d'en faire entrer 65.000 en formation.
- **750 entreprises adaptées** en France emploient 31.000 personnes dont 25.000 travailleurs handicapés. Créées par la loi du 11 février 2005, les entreprises adaptées ont remplacé les anciens ateliers protégés datant de 1957. Elles doivent employer 80% des travailleurs handicapés dans leurs effectifs. Compte tenu de leur spécificité, elles bénéficient de deux aides de l'État: une aide au poste et une subvention spécifique. Mais elles se considèrent de plus en plus comme des entreprises commerciales, basées sur une logique business de recherche de contrats et de rentabilité. Le fait de faire appel à un sous-traitant du secteur protégé permet à une entreprise de réduire sa contribution Agefiph et peut entrer pour moitié dans le calcul du quota obligatoire des 6% de travailleurs handicapés.



**Vous êtes le premier conseiller ministériel autiste en France. Comment vivez-vous cette avancée ?**

C'est un premier pas très important, inconcevable il y a encore peu. En revanche, cette nouvelle position reste un symbole qu'il ne faut pas surestimer ; je n'ai aucune grande responsabilité. L'aspect fondamental c'est qu'il y a une ouverture, même très mince, une nouvelle capacité à accueillir l'autre.

**Les personnes handicapées restent-elles sous-représentées dans la sphère politique ?**

Nous n'avons pas de représentation du handicap, c'est dramatique. Le terme « handicap » lui-même est tellement utilisé que l'on ne sait plus ce qu'il veut dire. Il n'est pas normal que sur plus de 600 000 personnes élues en France, les personnes handicapées représentent à peine un groupuscule. Statistiquement, si les proportions étaient respectées, 100 000 personnes handicapées seraient élues. Nous sommes encore à des années lumières de cela. Cela se ressent en termes de créativité et donne beaucoup à réfléchir en termes de progrès humain. Nous assistons à une homogénéisation terrible : plus on monte en grade, plus celle-ci est forte et tout le monde se retrouve exclu à vouloir exclure l'autre.

**Vous reprochez aussi le manque de prise en compte du handicap dans la formation.**

Il n'y a aucune formation handicap dans les écoles d'élite ni dans les écoles de journalisme, et la représentation du handicap dans les grands médias est désastreuse. Nous ne sommes donc pas pris au sérieux. À cet égard, la France est clairement en retard non seulement par rapport à d'autres pays occidentaux mais aussi par rapport à d'autres pays orientaux perçus ici comme arriérés. La presse française appelle le président algérien « la momie », en utilisant des qualificatifs extrêmes. Si vous posez la question aux Algériens, ils vous exposeront leur fierté d'avoir un homme âgé au pouvoir, qui ne peut plus marcher. Je me doute qu'il y a beaucoup à redire à la politique algérienne, mais cela donne à réfléchir.

**Vous évoquez l'importance du job coaching. Comment le développer ?**

La démarche regroupe diverses modalités, pas une pratique généraliste. Elle vaut pour la question de l'autisme comme pour d'autres formes de handicap. Dans le cadre de l'autisme, il s'agit d'enseigner des compétences sociales plus ou moins exigeantes. Si vous souhaitez être secrétaire d'accueil, la compétence sociale est très élevée, mais moindre si vous préférez réparer des ordinateurs. Le job coaching, c'est aussi veiller à ce que l'intégration se fasse bien après l'embauche. C'est un piège très classique dans le schéma de l'intégration des personnes handicapées : on part plein de bonne volonté et au bout d'une heure on oublie que la personne est arrivée. Si la nouvelle recrue doit être préparée, l'environnement, pas seulement physique, est à adapter. L'équipe et l'employeur doivent être formés pour interagir correctement, dans le cas d'une personne autiste etc. D'ailleurs, je me demande qui a fait en sorte que les timers soient rouges. C'est la couleur que les personnes autistes détestent !

**Comment faire avancer la situation ?**

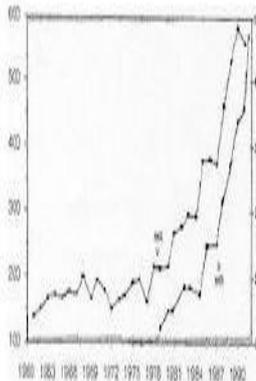
Nous devons cesser de voir l'univers du handicap comme un monde bunkerisé, afin de pouvoir mutualiser les ressources et les talents. Certains handicaps sont des parents pauvres parce qu'ils n'ont pas les bons lobbyistes. Ils sont passés totalement à la trappe alors qu'ils rassemblent une très forte partie de la population. Je pense au cas massif de la schizophrénie qui regroupe énormément de personnes. Quand on parle de schizophrénie, on se représente l'homme au couteau qui vous attend dans une ruelle à minuit. Dans le monde de l'autisme, nous étions dans ce schéma jusqu'à il y a quelques années. Nous le sommes moins aujourd'hui mais notre situation reste précaire.



Résumé : Josef Schovanec, conférencier porteur du syndrome d'Asperger, se voit confier une mission emploi au cabinet de Ségolène Neuville, décision annoncée le 19 mai 2016. À cette occasion, il revient sur la vie professionnelle des personnes handicapées.

Par Josef Schovanec, écrivain, philosophe, le 25-05-2016  
[Réagissez à cet article !](#)

**TEMOIGNAGE DE JOSEPH SCHOVANEC (source handicap.fr du 25 mai 2016)**



**L'AUTISME EN CHIFFRES CLES**

Chaque jour, les chiffres concernant l'autisme s'affichent, de plus en plus alarmants. Beaucoup reste à découvrir... Pourtant, il est déjà certain que l'autisme représente un véritable défi de santé publique, auquel il est urgent de répondre.

- 1 naissance sur 100 touchée par les TSA (Troubles du Spectre Autistique)
- 650 000 personnes atteintes en France, selon les prévalences reconnues au niveau international.
- Les TSA touchent 3 garçons pour 1 fille.
- Environ la moitié des personnes touchées par des TSA présentent aussi une déficience intellectuelle (Q.I. inférieur à 70).
- Selon de récentes estimations, environ 1% des populations britannique et américaine souffre de TSA. On peut en déduire que, dans les pays de l'Union Européenne, pas moins de 5 millions de personnes sont atteintes.
- En France, une prise en charge partielle et non adaptée revient au minimum à 2 500 euros par enfant et par mois, poids financier essentiellement supporté par sa famille.
- 80 % des enfants atteints d'autisme en France ne sont pas scolarisés
- 37 % des Français pensent, à tort, que l'autisme est un trouble psychologique (étude Opinion Way, 2012)
- 61 % des Français estiment qu'il y a environ 50 000 personnes touchées par l'autisme en France... au lieu de 650 000
- Des conséquences sur les vies humaines au coût inestimable

**Vous êtes philosophe, écrivain, grand voyageur, et désormais conseiller ministériel. Quelle autre profession aurait pu vous plaire ?**

Mon projet était d'enseigner à l'université. Cela n'a pas été possible, mais peut-être qu'un jour, je prendrai ma retraite et rejoindrai un amphithéâtre ! Je pense que dans la vie, il faut tenter de faire quelque chose d'utile d'une façon ou d'une autre. Avoir un gros salaire n'est pas fondamentalement important. J'ai rencontré beaucoup de gens devenus cadres pour des entreprises de très haut niveau qui gagnaient des sommes folles et ont tout laissé tomber. Cela m'a beaucoup donné à réfléchir. Nous pouvons avoir tellement d'activités autrement plus épanouissantes, même si elles ne sont pas socialement valorisées. La vie humaine repose sur autre chose.

Josef Schovanec était l'invité d'honneur du colloque « Regards croisés sur le handicap », organisé par Charles Gardou à l'Université Lyon 2 mardi 24 mai 2016.

## Dix ans après sa création, le FIPHFP est doté de nouveaux moyens d'action

**Alors que, victime de son succès, le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique voit ses ressources financières s'amenuiser, un décret conforte ses moyens juridiques d'intervention. Les agents handicapés peuvent à présent le saisir directement.**

Un décret publié le 12 juin au Journal officiel vise à améliorer le fonctionnement du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), dispositif dont la gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Ce texte fait évoluer le champ et les modalités de l'action du fonds. Ainsi, les dépenses des employeurs "visant à rendre accessibles les locaux professionnels" et celles "visant à favoriser l'accessibilité numérique des systèmes d'information, de communication et de gestion développés dans le cadre de l'activité professionnelle" entrent désormais dans le cadre des interventions courantes du FIPHFP. Jusqu'à présent, elles relevaient de programmes exceptionnels.

La possibilité accordée au fonds d'utiliser ses crédits de sa propre initiative est davantage une nouveauté. Jusque-là, le FIPHFP finançait uniquement des projets proposés par les employeurs publics. Désormais doté d'un pouvoir d'initiative, il peut notamment financer des actions d'information et de sensibilisation des employeurs publics concernant leurs obligations en matière d'emploi des personnes handicapées. Le décret autorise également le FIPHFP à financer directement les structures oeuvrant à l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique. Le FIPHFP "sera à l'écoute des propositions" de ces organismes. Mais Marc Desjardins, son directeur, prévient qu'il ne pourra pas "être sur tous les fronts et à guichet ouvert". Compte tenu de sa situation financière, qui est "tendue", le FIPHFP favorisera des actions "qui lui paraîtront exemplaires".

**Un droit de recours pour les agents**

L'établissement public, qui a fêté ses dix ans le mois dernier, interviendra aussi désormais lorsqu'il sera saisi par les agents handicapés eux-mêmes. Ceux-ci sont en effet à présent investis d'une sorte de droit de recours. Un agent reconnu comme travailleur handicapé qui demanderait à son employeur l'aménagement de son poste de travail, mais n'obtiendrait pas de réponse, ou se verrait opposer un refus, pourrait alors se tourner vers le fonds. "Cela permettra de débloquer des situations", assure Marc Desjardins. Combien d'agents pourraient utiliser ce nouveau droit ? Il est difficile de répondre, mais ce ne sera certainement "pas un raz-de-marée", selon lui.

La gouvernance du fonds fait l'objet, elle aussi, d'ajustements. D'ici le 12 septembre prochain, il sera mis fin au mandat des membres du comité national et des comités locaux, à l'exception de celui des représentants des employeurs publics locaux. Les nouveaux membres seront nommés pour une durée de quatre ans (au lieu de trois ans auparavant). En sachant que les élus locaux demeurent nommés pour une durée de six ans. Ainsi, la durée du mandat des membres du comité national et des comités locaux (à l'exception des représentants des employeurs territoriaux) est alignée sur celle des représentants des personnels et des employeurs hospitaliers siégeant au conseil commun de la fonction publique.

**Réduction de la cotisation au FIPHFP : de nouvelles règles**

On notera qu'à l'occasion du prochain renouvellement, la localisation des comités locaux sera adaptée à la nouvelle carte des régions. Mais, conséquence de la réduction de leur nombre, les comités instruiront davantage de dossiers et seront parfois plus éloignés. Le FIPHFP réfléchit donc actuellement aux moyens de préserver la qualité de la relation entre les comités locaux des nouvelles régions et les structures et les agents qui peuvent les solliciter.

Le décret comporte, enfin, une disposition qui change à la marge, à compter du 1er janvier 2017, les règles de calcul de la cotisation due par les employeurs publics ne respectant pas l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés. Pour l'essentiel, sont modifiées les conditions dans lesquelles un employeur peut s'acquitter partiellement de l'obligation d'emploi en passant des contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées ou des établissements ou services d'aide par le travail. Dans le cadre de ces contrats, les dépenses correspondant à "des matières premières, produits, matériaux, consommations et des frais de vente" ne pourront plus réduire la cotisation de l'employeur.

Comme c'est déjà le cas dans le secteur privé, seul sera pris en compte le coût du travail fourni par les travailleurs handicapés.

L'ensemble de ces mesures permettent de "favoriser davantage l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap", se félicite le directeur du FIPHFP.

Référence: décret n° 2016-783 du 10 juin 2016 modifiant le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.



# MERCI

Christophe ROTH, délégué fédéral Handicap aux Fonctions Publiques CFE CGC, membre du Comité national du FIPHFP élu au congrès de la Confédération CFE CGC le 2 Juin 2016, délégué national CFE CGC en charge de la santé au travail et handicap auprès de Martine KERYER, médecin du travail et Secrétaire national Santé au travail et Handicap à la CFE CGC



**UNE NOUVELLE EQUIPE ELUE AU 36 EME CONGRES DE LYON LES 1 ET 2 JUIN 2016**  
**UNE FEMME UN HOMME : LA PARITE !**

**UN MEDECIN DU TRAVAIL MARTINE KERYER ELUE SECRETAIRE NATIONALE**  
**UN POLICIER DU MINISTERE DE L'INTERIEUR CHRISTOPHE ROTH ELU DELEGUE NATIONAL**  
**LES SECTEURS PRIVES ET LES FONCTIONS PUBLIQUES**

## ENSEMBLE

**POUR DONNER DU SENS ET DES PERSPECTIVES SUR LES SUJETS SANTE AU TRAVAIL ET HANDICAP!**



# SUR LE TERRAIN



**REDONNER DU SENS  
ET DES PERSPECTIVES !**



**LE 13 JUIN 2016 à PARIS, Christophe ROTH,  
Délégué National Santé au Travail remet dans les  
locaux du Syndicat SNAPATSI le bloc note du réseau  
handi CFE CGC  
et des dépliants sur le burn out !**



**REDONNER DU SENS  
ET DES PERSPECTIVES !**



**LE 16 JUIN 2016 à ORLEANS, Christophe ROTH,  
Délégué National Santé au Travail donne une  
information formation sur les sujets santé au travail  
et handicap à des délégués, militants de la CFE CGC  
de l'UD 45 et UR Centre !**

**SOYONS HANDICAPABLES !**

# SUR LE TERRAIN



**REDONNER DU SENS  
ET DES PERSPECTIVES !**



LE 08 JUIIN 2016 à PARIS, Christophe ROTH, Délégué National Santé au Travail était invité par le Syndicat Action et Démocratie CFE CGC

**FONCTIONS PUBLIQUES CFE-CGC**

15-17, rue Beccaria

75 012 PARIS

Tél : 01 44 70 65 90

@ : [ufcfcg.cgc@wanadoo.fr](mailto:ufcfcg.cgc@wanadoo.fr)

*Adhèresz*



**<http://www.fonctions-publiques-cfecgc.org/>**





## Handicapé, il a été élu délégué national

Policier près de Caen, Christophe Roth est handicapé depuis 1989. Il a été élu délégué national à la CFE-CGC pour la santé.

### L'histoire

« Mon accident en 1989 a changé ma vie. Après vingt mois d'arrêt de travail, j'ai pu reprendre des fonctions mais il fallu se battre. » Une expérience qui a amené Christophe Roth, policier à Hérouville-Saint-Clair, près de Caen, à militer. « Depuis 2001, j'œuvre pour les personnes en situation de handicap dans le monde du travail. »

Jusqu'ici, il traitait des dossiers dans les trois fonctions publiques : État, territoriale et hospitalière. « Il s'agit d'œuvrer pour l'aménagement des postes ou pour que ces personnes puissent poursuivre leur carrière. » Il y a quelques jours, Christophe Roth a été élu délégué national à la CFE-CGC, en charge de la santé et du handicap. « Cela représente 27 fédérations, 10 000 sections syndicales et 200 000 adhérents. » Ces fonctions nationales obligeront Christophe Roth à quitter prochainement le commissariat d'Hérouville-Saint-Clair.

Un mandat de trois ans où il va continuer à se battre pour le droit des personnes en situation de handicap. « Les choses ont évolué depuis la loi de 2005, mais il reste encore beaucoup à faire. Il faut savoir qu'au début de l'année, le gouvernement a ponctionné près de 90 millions d'euros sur les deux fonds d'insertion pour les personnes handicapées, fonction publique et secteur privé. C'est inadmissible. »



Christophe Roth a été élu secrétaire national à la CFE-CGC.

Le policier milite également pour une harmonisation des prix des aménagements sur l'ensemble du territoire ou encore pour obtenir plus de moyens dans les Maisons départementales du handicap. « Il faut aussi rappeler qu'aujourd'hui le taux de chômage des personnes handicapées est de 23 %. »

L'autre combat de son mandat sera pour une véritable reconnaissance du burn-out. « Dans la fonction publique, on le constate dans l'Éducation nationale, à l'hôpital mais aussi dans les collectivités à l'occasion des fusions de régions et des mobilités plus ou moins obligatoires. »

Une lutte qu'il mènera avec son binôme, le docteur Martine Keryer, médecin du travail, spécialiste de cette question.



**C'est votre exemple qui change le monde, pas vos opinions.**

**FONCTIONS PUBLIQUES CFE-CGC**

15-17, rue Beccaria

75 012 PARIS

Tél : 01 44 70 65 90

@ : [ufcfcg@wanadoo.fr](mailto:ufcfcg@wanadoo.fr)

*Adhèrez*



**<http://www.fonctions-publiques-cfecgc.org/>**